

Mentions légales interencheres-live.com

*Feedback and questions should be addressed at
live@interencheres.com.*

Crédits

Editeur du site

La société COMMISSAIRES PRISEURS MULTIMEDIA (ci-après dénommée « la société CPM »), société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 610.500 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 437.868.425, dont le siège social est au 37 rue de Châteaudun 75009 PARIS.

Administrateur du site : live@interencheres.com

Directeur de la publication : Dominique LE COËNT, Président du Directoire de la société CPM.

Hébergeur du site :

interenchere-live.com est hébergé dans la zone Europe-Irlande du service de cloud computing du groupe Amazon Web Services (AWS).

Siège social du centre de données irlandais d'AWS :

*Amazon CS Ireland Ltd
Unit 27 6400 Cork Airport,
Business Park,
Kinsale Road,
Cork, Irlande.*

Siège social du groupe AWS :

*Amazon Web Services LLC
P.O. Box 81226
Seattle, WA 98108-1226
Etats-Unis d'Amérique*

Téléphone : +1 206-266-4064

Site Internet <http://aws.amazon.com>



interencheres-live.com

Les ventes des commissaires-priseurs, en direct sur internet

Conditions d'utilisation du service INTERENCHERES LIVE

Le site interencheres-live.com est à la fois :

- un support d'annonce de ventes aux enchères publiques en France restreint à l'activité des commissaires-priseurs judiciaires et de leurs sociétés de ventes volontaires,
- une plateforme technique qui permet d'interagir à distance et en direct par voie électronique pendant les ventes aux enchères publiques organisées par des commissaires-priseurs judiciaires ou leurs sociétés de ventes volontaires.

[L'intégralité des conditions d'utilisation d'INTERENCHERES LIVE est disponible en téléchargement PDF.](#)

Droits de propriété intellectuelle de la société CPM

La société CPM est titulaire de la marque française nominale n°99.818.776 « INTERENCHERES », de la marque française nominale n°39.80.984 « INTERENCHERES LIVE » et de la marque française nominale n°39.86.543 « ORDRE SECRET ». Toute reproduction ou imitation s'il peut en résulter un risque de confusion, pour désigner des produits et services identiques ou similaires, est interdite en application des articles L.713-2 et L.713-3 du Code de la propriété intellectuelle.

La société CPM est également titulaire de droits sui generis, en sa qualité de producteur de bases de données présentées sur le site.

Dès lors, et en application des dispositions de l'article L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle, la société CPM interdit, sauf accord écrit et préalable :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données de ce site Internet sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La société CPM interdit en outre l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.

La société CPM, soucieuse du respect de ses droits de propriété intellectuelle, se réserve le droit de poursuivre tout acte de contrefaçon les enfreignant.

La technique du "framing" (établissement de liens profonds entre certaines pages du site et un site tiers) est en particulier interdite, car susceptible de constituer des faits de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale.



Droits de propriété intellectuelle des tiers

Conformément aux dispositions de l'article L.122-5, 3°, e) du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction d'œuvres d'art graphiques ou plastiques destinées à figurer dans le(s) catalogue(s) d'une (des) vente(s) judiciaire(s) effectuée(s) en France pour les exemplaires mis à la disposition du public avant la vente est autorisé, à titre d'exception aux droits d'auteur, dans le seul but de décrire les œuvres d'art mises en vente en vue d'informer les acheteurs potentiels.

L'article R.122-12 de ce même Code précise que le catalogue d'une vente d'œuvres d'art graphiques ou plastiques s'entend des exemplaires d'une liste illustrée ou non, diffusée avant une vente aux enchères publiques, décrivant, en vue d'informer les acheteurs potentiels, les œuvres qui seront dispersées au cours de la vente, ainsi que les conditions de celle-ci, et mis gratuitement ou à prix coûtant à la disposition de toute personne qui en fait la demande à l'officier public ou ministériel procédant à la vente.

Dès lors, toute autre reproduction de photographies d'œuvres de l'esprit graphiques ou plastiques est interdite et est susceptible de constituer une contrefaçon et notamment la reproduction d'œuvres après la réalisation de la vente.

Si par extraordinaire, le contenu du site porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou de l'utilisateur, la société CPM vous remercie de l'informer, sans délai, en écrivant en ligne à live@interencheres.com.

Contenus illicites ou litigieux

Signaler un contenu illicite ou litigieux

Si l'utilisateur constate que le contenu stocké sur le site présente un caractère illicite ou litigieux, il doit notifier cette information à la société CPM en écrivant en ligne à live@interencheres.com.

Conformément aux dispositions de l'article 6, 7°, de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la société CPM, en sa qualité d'hébergeur, doit en effet, et en particulier, concourir à la lutte contre l'apologie des crimes contre l'humanité, à l'incitation à la haine raciale, à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap et aux atteintes à la dignité humaine.

La vente aux enchères publiques d'objets glorifiant le nazisme ou l'esclavage est, à ce titre, interdite et passible de poursuites pénales.

La notification transmise par l'utilisateur doit impérativement permettre à la société CPM d'identifier ledit contenu illicite ou litigieux mis à disposition du public dont il s'agit, et comprendre :

- la date de la notification,
- la description des faits litigieux et la reproduction de l'adresse URL précise de la page incriminée,
- les motifs pour lesquels l'utilisateur pense le contenu mis en exergue doit être retiré, ainsi que :

si le requérant est une personne physique, ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ou, si le requérant est une personne morale, sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.

L'utilisateur est informé du fait que toute notification d'un contenu présenté comme illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion alors qu'il sait que cette information est inexacte, l'expose à des sanctions pénales.

Lutte contre les contenus illicites ou litigieux

Conformément aux dispositions de l'article 6, 7°, de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la société CPM n'est pas soumise à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant une activité illicite.

La société CPM ne peut d'ailleurs pas voir sa responsabilité pénale engagée, selon l'article 6, 3°, de la loi précitée, en raison d'informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elle n'avait pas effectivement connaissance du contenu illicite ou litigieux.

Dès lors qu'elle aurait connaissance, par une notification, d'un contenu illicite ou litigieux sur le site, la société CPM pourra supprimer celui-ci et le retirer sans délai et sans notification à l'auteur.

Elle informera, conformément aux dispositions de l'article 6, 7°, alinéa 4, de la loi précitée, les autorités publiques compétentes.

Liens hypertextes

Liens hypertextes en direction du site

La société CPM autorise la mise en place de liens hypertextes en direction du contenu de son site sous la réserve expresse de ne pas utiliser la technique des liens hypertextes profonds.

Cela signifie que les pages du site de la société CPM ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un site tiers, et qu'elles doivent en conséquence toujours restées accessibles par l'ouverture d'une fenêtre.

La source des pages Internet doit également toujours être mentionnée.

Cette autorisation ne concerne bien évidemment pas les sites Internet pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

En tout état de cause, la société CPM ne saurait être tenue pour responsable du contenu de sites Internet tiers.

Liens hypertextes vers d'autres sites

Les sites Internet tiers accessibles à partir de liens hypertextes disponibles sur le site sont la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s), dont la société CPM demeure totalement indépendante, et pour laquelle cette dernière ne saurait, en conséquence, être tenue pour responsable.



Accès aux services

Eu égard à la nature évolutive des services, et aux contraintes de maintenance et de transformation technologique du site, la société CPM ne peut garantir l'entière continuité des services de son site.